



## Produire de manière responsable la tourbe en un coup d'œil

La Fondation responsable de la production de la tourbe (RPP) a développé un schéma de certification avec des principes et des critères visant à la gestion responsable des tourbières pendant et après la production de tourbe. L'objectif de la certification RPP est de s'assurer que la tourbe utilisée comme constituant pour les milieux croissants puisse être garantie à partir de sources responsables.

La tourbe produite de manière responsable vise à obtenir les avantages suivants :

- Maximiser la production de tourbe à partir de tourbières dégradées, en laissant les tourtes naturelles avec des valeurs élevées de conservation intactes ;
- Assurer le meilleur développement possible après l'achèvement de la production de tourbe, avec une préférence pour la restauration ;
- Assurer la disponibilité à long terme d'un constituant très précieux pour la croissance des milieux.

Le système de certification vise à minimiser les effets négatifs de l'extraction de la tourbe tout en maximisant ses effets positifs. Négatifs : la production de tourbe peut avoir des effets négatifs sur les valeurs environnementales ; Positifs : mesures de restauration après extraction de la tourbe à partir de tourbe fortement dégradée. Le système de certification interdit l'extraction de la tourbe à partir de zones de haute valeur de conservation, tout en stimulant l'extraction de la tourbe dans les zones fortement dégradées suivies par des mesures appropriées après l'utilisation. La portée géographique de l'extraction de la tourbe sous RPP est l'Europe et possiblement certaines zones dans les pays voisins.

Le système RPP comprend des critères pour toutes les étapes de la chaîne de production de tourbe ; dès les premiers stades de la sélection du site, jusqu'à l'application de la tourbe certifiée RPP dans les milieux croissants. Le schéma se compose de 6 chapitres :

1. Légalité	Les entreprises productrices de tourbe doivent se conformer à toutes les lois et règlements applicables du pays et aux lois et accords internationaux pertinents
2. Bonne gouvernance	Les entreprises productrices de tourbe doivent être transparentes au sujet de leurs opérations et organiser le dialogue et la participation des parties prenantes
3. Choix du site	La sélection des sites d'extraction est conforme à toutes les directives pertinentes de l'UE, à la législation nationale ainsi qu'aux exigences et aux

	<p>règlements du RPP. Les acteurs locaux et régionaux devront être consultés.</p> <p>Les tourbières de haute valeur de conservation ne doivent pas être sélectionnées. Les tourbières drainées et dégradées doivent être priorisées pour l'extraction de la tourbe.</p>
4. Préparation du site et extraction de la tourbe	<p>Une EIE (Évaluation de l'impact sur l'environnement) de tous les impacts potentiels sur place et hors site sera menée. Sur la base de l'EIE, un plan d'atténuation et de suivi doit être présenté. Le plan comprend la gestion responsable du site et prendra en compte les exigences relatives à l'après-utilisation appropriée.</p>
5. Après-utilisation/Réhabilitation	<p>Un plan d'après-utilisation clair sera disponible et sécurisé en tout temps.</p> <p>Le plan d'après-utilisation est élaboré en consultation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorités publiques compétentes</li> <li>• Les acteurs concernés, y compris les communautés locales et les ONG</li> </ul> <p>L'objectif sera la réhabilitation des conditions naturelles originales, aussi près que possible et pratiquement réalisable.</p>
6. Chaîne de garde	<p>Les critères de la chaîne de garde garantissent que la tourbe dans les milieux de culture certifiés RPP provient uniquement de sites certifiés RPP. La traçabilité et l'inspection sur place sont une mesure importante pour l'application</p>

### Le processus de certification

Dans RPP, toute communication se déroule en anglais. Les documents et les rapports dans une autre langue doivent être traduits en anglais où le texte est pertinent pour démontrer la conformité aux exigences du régime RPP.

Le processus de certification commence par prendre note des informations contenues dans les documents suivants et remplir le formulaire de demande

- [Procédure for certification of a Responsibly Produced Peat-location.](#)
- [Certification fees Responsibly Produced Peat](#)
- [Application form](#), à envoyer à [info@responsiblyproducedpeat.org](mailto:info@responsiblyproducedpeat.org)
- [Principles, Criteria and Indicators for Responsibly Produced Peat](#), version 2.0

